



Votre partenaire

FORMATIONS AVICOLES



CATALOGUE DES FORMATIONS 2022



CFA AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix - Rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan
Tél : 02 96 01 62 26 / contact@avipole-formation.fr

Mise à jour 28/04/2022

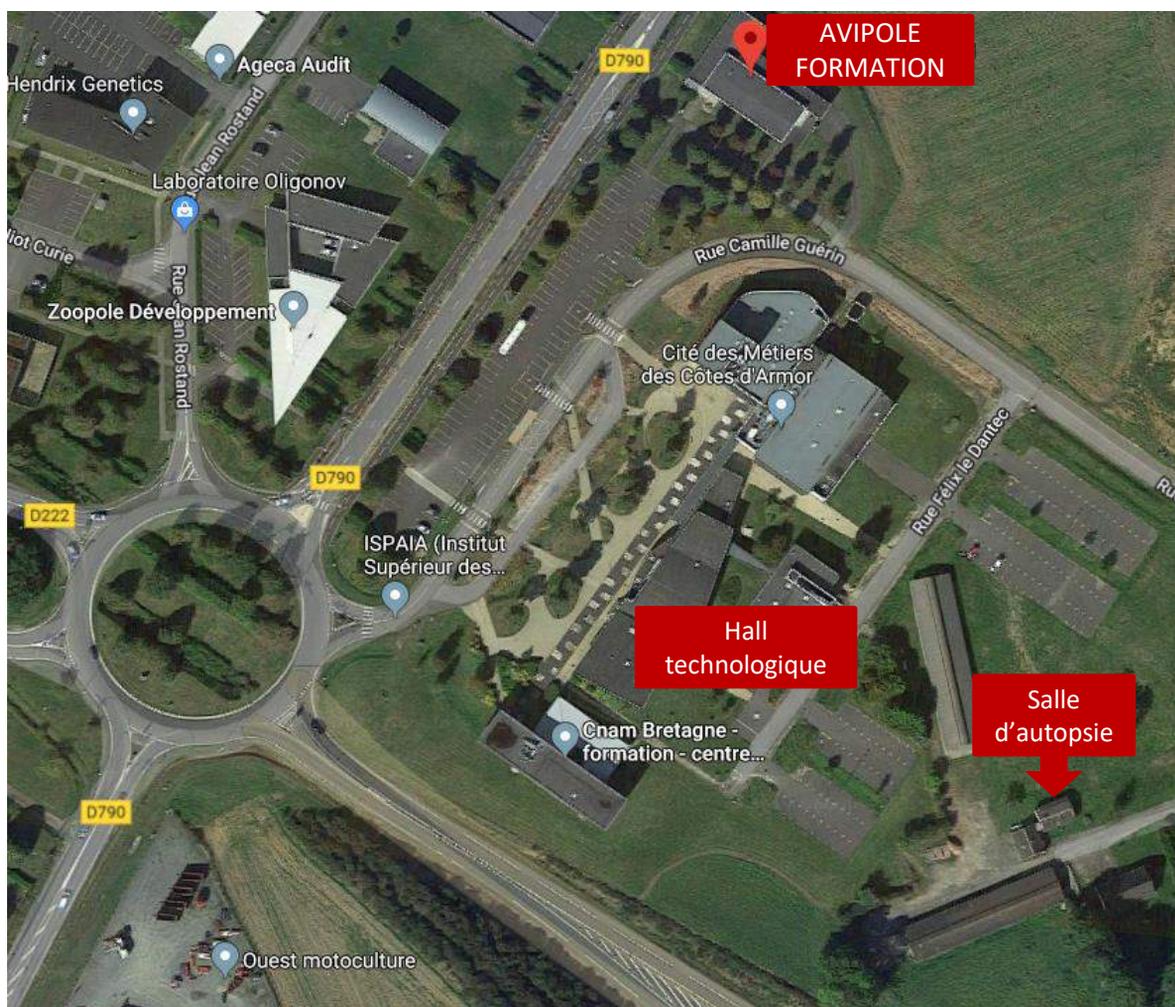
LE CENTRE DE FORMATION

Créée en 1962, Avipôle Formation a formé depuis sa création plusieurs milliers de techniciens, éleveurs et salariés avicoles. L'association contribue au développement de l'aviculture française.

Sur le site du technopôle de Ploufragan, le centre de formation avicole offre aux stagiaires un environnement scientifique et technique inégalé. Le centre dispose de trois salles de formation, d'un espace informatique, d'un hall avicole, d'une salle d'autopsie, d'une salle de boîtiers de ventilation et d'un espace détente.

Avipôle Formation a obtenu la **certification QUALIOPi COFRAC** délivrée par Bureau Veritas conformément au Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018. Les catégories d'actions concernées sont :

- L. 6313-1 – 1°/ Les actions de formation
- L. 6313-1 – 4° /Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2



EDITO DE LA PRESIDENTE



Madame, Monsieur,

C'est un vrai défi pour la filière avicole française de s'attacher les meilleurs potentiels humains, que ce soit des éleveurs, des techniciens, des salariés...

Avipôle Formation, spécialiste de la formation avicole, est votre partenaire privilégié pour former vos équipes.

Outre le titre de conseiller d'élevage avicole, Avipôle Formation dispense des formations réglementaires, des CQP, des formations techniques pour tous les types de production.

Notre équipe est à votre disposition pour monter toute nouvelle formation destinée à faire monter en compétence vos équipes.

Estelle TANGUY-LE HELLOCO

Présidente

L'EQUIPE

Avipôle Formation est constituée d'une équipe de 4 salariés (1 directeur-responsable de formation, 1 responsable administrative et qualité, 1 responsable de formation et formateur) placée sous l'autorité d'une Présidente, Estelle LE HELLOCO.

Afin d'être au plus proche du terrain, Avipôle Formation fait intervenir de nombreux professionnels expérimentés de différents maillons de la filière avicole.



Estelle LE HELLOCO

Présidente



Jean-Philippe PRIGENT

Directeur



Anne BOLLORE-FERRANDI

Responsable administrative et qualité



Jean-François GUINARD

Responsable formation - Référent Amont et Aval



Richard GAUDIN

Formateur

SOMMAIRE

FORMATIONS AUX METIERS DE L'AVICULTURE

- Formation de Conseiller d'Élevages Avicoles en apprentissage  8
- Formation de Conseiller d'Élevages Avicoles en continu  8
- CQP « Ouvrier(e) qualifié(e) de couvoir »  11
- CQP « Ouvrier(e) qualifié(e) en élevages de volailles de futurs reproducteurs et reproducteurs »  14

FORMATIONS TECHNIQUES

COUVOIR, REPRODUCTION, INCUBATION

- Être référent en bien-être animal en élevages de de futurs reproducteurs et reproducteurs et en couvoir  19

ÉLEVAGES AVICOLES

- L'élevages de poulettes et pondeuses d'œufs de consommation  23
- L'élevage en volailles de chair  25

QUALITÉ, HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

- Maîtrise sanitaire en centre de conditionnement d'œufs de consommation  29
- Bien-être animal en équipe d'intervention  31
- Bien-être animal dans la filière avicole  33

PATHOLOGIE

- Pathologies spécifiques du poulet de chair ¹  37
- Pathologies spécifiques de la dinde de chair ¹  39
- Pathologies spécifiques du canard et maigre ¹  41
- Pathologies spécifiques de la pintade ¹  43

MODULES TECHNIQUES ¹ (Formations se déroulant dans le cadre de la formation de Conseiller en Elevage Avicole)

- Économie avicole – Gestion ¹  46
- Anatomie – Physiologie des volailles ¹  48
- Nutrition des volailles ¹  50
- Reproduction — Incubation ¹  52
- Conception des bâtiments avicoles et les bases de la ventilation  54
- Gestion et maîtrise de la ventilation en bâtiment avicole  56

Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

SOMMAIRE

FORMATIONS REGLEMENTAIRES

BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair (Obtention du CIEPC)  60
- Référent Bien-être animal - Module Environnement de l'élevage en lien avec le Bien-être animal  62
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – RPA (volailles et lagomorphes)  64
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Opérateurs (volailles et lagomorphes)  66
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Accrocheurs (volailles et lagomorphes)  68
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Complément lagomorphes ou volailles  70

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

- Convoyage d'Animaux Vivants : Volailles   72
- Convoyage d'Animaux Vivants : Lapins 74

RETRAIT DES CARCASSES MANIFESTEMENT IMPROPRES A LA CONSOMMATION HUMAINE (MULTI-ESPECES)

- Retrait des carcasses – Formation initiale / recyclage     76
- Contrôle de la fiche ICA – Formation initiale / recyclage 78

FONDS DE FINANCEMENT OU D'AIDE À LA FORMATION 80

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

**FORMATIONS
AUX METIERS
DE L'AVICULTURE**

TITRE DE CONSEILLER(E) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

Code RNCP4028

OBJECTIFS

Appréhender la filière avicole et maîtriser les techniques de production en élevage pour assumer une fonction de technicien ou de technico-commercial.

PROGRAMME

La formation est basée sur 4 blocs de compétences constitués de modules de formation qui peuvent être :

- Suivis individuellement, à la carte. Vous choisissez les enseignements en fonction de vos besoins et à votre rythme
- Ou combinés

Les blocs de compétences sont capitalisables afin d'obtenir la certification.

BLOCS DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION
<p>N° 1 Accompagner à la conduite de l'élevage</p>	<p>Connaissance de la filière avicole L'anatomie et la physiologie des volailles La nutrition Le bâtiment avicole et les bases de la ventilation La visite d'élevage</p>
<p>N° 2 Veiller à la bonne santé des animaux</p>	<p>Les bases de pathologie Actualités pathologiques multi productions Prophylaxie sanitaire - médicale</p>
<p>N° 3 Guider dans l'optimisation économique et technique de l'exploitation</p>	<p>La gestion technico-économique de l'exploitation Le fonctionnement d'une exploitation Sélection, accoupage et élevages de reproducteurs (produire un poussin) L'élevage de la volaille de chair L'élevage de la poule pondeuse Le bien-être animal et la qualité des produits</p>
<p>N° 4 Constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques, par l'animation et la participation à des réunions</p>	<p>Le rôle du conseiller(ère) d'élevages avicoles et les techniques de communication</p>

Niveau des formations :



TITRE DE CONSEILLER(E) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

MODALITES DE PARTICIPATION

PAR ALTERNANCE

- **Durée** : 52 semaines dont 33 en entreprise et 19 au Centre de Formation
- **Date** : du **10 octobre 2022 au 6 octobre 2023**

EN FORMATION CONTINUE

- **Coût stagiaire** : 7 200 € (*Non assujetti à la TVA*)
- **Durée** : 19 semaines et 6 semaines de stage pratique en entreprise
- **Date** : **nous consulter**

PAR BLOCS DE COMPETENCES / MODULES DE FORMATION

- **Coût stagiaire** : en cours d'actualisation
- **Date** : planning en cours d'actualisation

LIEU : AVIPOLE Formation, Ploufragan (22) - *Accessible aux personnes à mobilité réduite*

PRÉREQUIS : pour accéder au dispositif de certification, les candidats devront justifier :

- d'un diplôme de niveau 5 minimum
- ou d'un niveau BAC et 2 ans d'expérience en AVICULTURE, justifiées par écrit

MODALITÉS D'ACCÈS : dossier + test + entretien individuel

DÉLAIS D'ACCÈS : 1 mois

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Le titre de Conseiller(ère) d'élevages avicoles permet de satisfaire à **la condition de diplôme de la capacité professionnelle agricole** (Arrêté du 18 février 2022).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, travaux pratiques, visites, ateliers, examens nécropsiques)
- Synthèse

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

MODALITES D'EVALUATION DU TITRE

BLOC 1 – Accompagner à la conduite de l'élevage

- Rapport écrit descriptif et analytique
- Soutenance orale devant l'équipe pédagogique

BLOC 2 - Veiller à la bonne santé des animaux

- 4 contrôles de connaissances
- 1 Etude de cas
- 1 Mise en situation

BLOC 3 - Guider dans l'optimisation économique et technique de l'exploitation

- 6 Contrôles de connaissances
- 2 Etudes de cas
- Etude technique support d'une soutenance orale devant 2 professionnels de la filière avicole

BLOC 4 - Constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques, par l'animation et la participation à des réunions

- Animation d'une réunion technique en milieu professionnel
- Evaluation par le tuteur en entreprise selon une grille définie
- Ecrit synthétique support d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique

MODALITES DE VALIDATION DU TITRE

Le titre de Conseiller(e) en élevages avicoles peut être validé :

- **En totalité** : validation des 4 blocs de compétences et de l'ensemble des modules de formation
- **Partiellement** : validation de un ou plusieurs blocs de compétences
- **Par la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) – Renseignements et dossier à déposer auprès d'AVIPOLE FORMATION



Taux de stagiaires ayant obtenu le titre : 76 % *

(23 titres de Conseiller(ère) d'élevages avicoles, 4 avec obtention de 3 blocs, 2 avec obtention de 2 blocs, 1 avec obtention d'1 bloc)

Taux d'insertion professionnelle à 2 mois : 82 %*

* Chiffres promotion 2020/2021



Taux de satisfaction : 91 %*



Taux de rupture de contrat : 6 %*

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr





CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) DE COUVOIR

En partenariat avec :



Code RNCP34942

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances sur l'accoupage permettant d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

PROGRAMME

Socle minimum obligatoire (66h) : Connaissances élémentaires sur la filière avicole et le secteur sélection/multiplication/accoupage

- ✓ Conception du couvoir et application des mesures sanitaires
- ✓ Charte SNA
- ✓ Initiation aux outils informatiques et préparation à la soutenance

Bloc 1 (28h) : Incubation

- ✓ Réception des œufs à couvrir : étiquetage, tri, désinfection...
- ✓ Stockage des œufs à couvrir et pré-incubation
- ✓ Matériel d'incubation
- ✓ Mise en incubation
- ✓ Suivi des paramètres
- ✓ Enregistrement des données
- ✓ Suivi de l'incubation
- ✓ Mirage – Transfert – Vaccination In Ovo

Bloc 2 (28h) : Eclosion

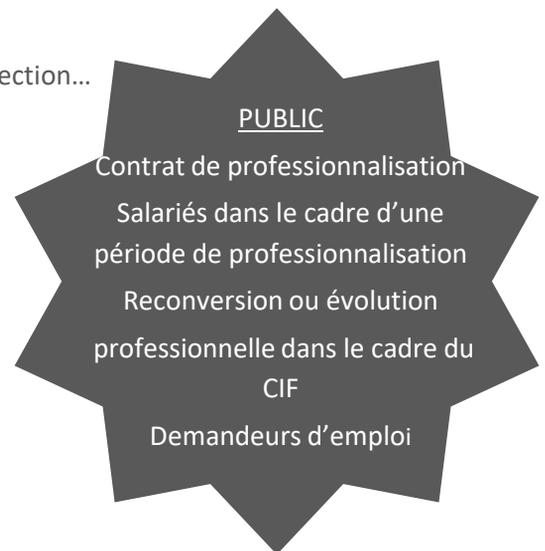
- ✓ Matériel d'éclosion
- ✓ Mise en éclosoir
- ✓ Enregistrement des données
- ✓ Suivi de la fenêtre d'éclosion
- ✓ Sortie des poussins des éclosoirs
- ✓ Gestion du bien-être animal en couvoir
- ✓ Qualité de poussins, dindonneaux, canetons...

Bloc 3 (14h) : Lavage et désinfection au couvoir

- ✓ Méthodologie du lavage et de la désinfection
- ✓ Sécurité du personnel en lien avec le risque produit
- ✓ Stockage des produits
- ✓ Réalisation des prélèvements et enregistrement des opérations

Bloc 4 (14h) : Prélèvements et prestations

- ✓ Traitement et identification des animaux
- ✓ Vaccination au couvoir
- ✓ Prélèvements : les différents types de prélèvements



Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé



CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) DE COUVOIR

En partenariat avec : 

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, travaux pratiques, visites, ateliers)
- Synthèse

MODALITES DE PARTICIPATION

Par alternance :

- **Tarif** : 17 € HT/heure/pers
- **Durée** : 5 semaines en Centre de formation (150 heures) et 22 semaines en Entreprise
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22) - *Accessible aux personnes à mobilité réduite*
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : dossier d'inscription
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** :
 - Evaluations écrites en Centre
 - Evaluations pratiques en entreprise
 - Présentation orale
- **Document remis à l'issue de la formation** : Certification de Qualification Professionnelle

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé



CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) DE COUVOIR

En partenariat avec : 

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluations écrites en Centre
- Evaluations pratiques en entreprise
- Présentation orale
- Validation totale ou partielle
- Attestation de validité illimitée par le CPNE

MODALITES DE VALIDATION

- Acquérir le socle commun minimum obligatoire + 2 blocs de compétences obligatoires :
 - × Connaissances élémentaires sur la filière avicole et le secteur sélection/multiplication/accoupage (**Socle minimum obligatoire**)
 - × Elevage des reproducteurs et/ou futurs reproducteurs (**Bloc 1**)
 - × Vide sanitaire et préparation des bâtiments (**Bloc 2**)
- 1 bloc de compétences au choix :
 - × Reproduction et insémination (**Bloc 3**) ou Interventions et prélèvements (**Bloc 4**)



Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 90 %*



Taux de satisfaction : 90 %

* Chiffres promotion 2020/2021

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé



CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) EN ÉLEVAGES DE VOLAILLES REPRODUCTRICES

En partenariat avec :



Code RNCP34935

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances sur l'élevage des futurs reproducteurs et reproducteurs permettant d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

PROGRAMME

Socle minimum obligatoire (56h) : Connaissances élémentaires sur la filière avicole et le secteur sélection/multiplication/accoupage

- ✓ Initiation aux outils informatiques et préparation à la soutenance

Bloc 1 (116h) : Conduite d'élevage des futurs reproducteurs et reproducteurs (approche multi-espèce) et problèmes rencontrés sur le terrain

- ✓ Anatomie physiologie des animaux et environnement d'élevage
- ✓ L'élevage des futurs reproducteurs (approche multi-espèces)
- ✓ Le transfert / l'enlèvement des animaux
- ✓ La production (approche multi-espèces)
- ✓ Les problèmes de comportement : agressivité, ponte au sol, couvaion, étouffements, répartition dans le bâtiment
- ✓ Les problèmes techniques : baisse de ponte, fertilité, gestion de la litière, problèmes de consommation, engraissement, dégradation de la qualité des OAC...

Bloc 2 (10h) : Lavage

- ✓ Nettoyage et désinfection des bâtiments d'élevage, vide sanitaire, prélèvements

Bloc 3 (14h) : Insémination artificielle

- ✓ Récolte de la semence chez les mâles
- ✓ Insémination des femelles

Bloc 4 (14h) : Interventions et prélèvements

- ✓ Vaccination des animaux
- ✓ Contrôles sanitaires (prises de sang, écouvillons, échantillons bactériologiques, prélèvements salmonelles, analyses d'eau)
- ✓ Protocole de soin : procédure à suivre
- ✓ Tri des animaux : protocole de décisions, méthode d'élimination des animaux, gestion de l'infirmerie, enregistrement des données

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) EN ÉLEVAGES DE VOLAILLES REPRODUCTRICES

En partenariat avec : 

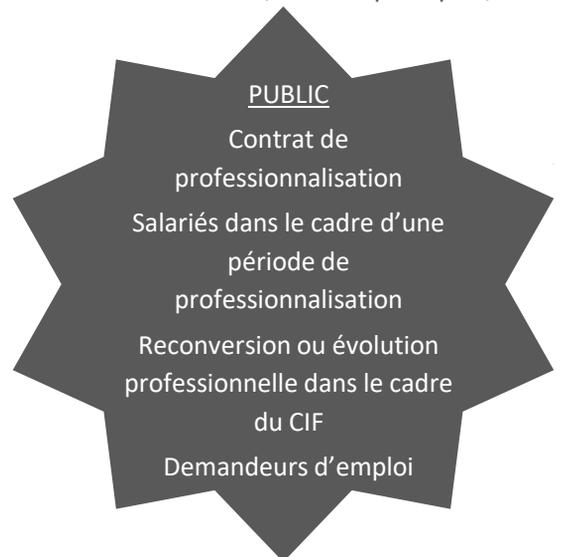
MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, travaux pratiques, visites, ateliers)
- Synthèse

MODALITES DE PARTICIPATION

PAR ALTERNANCE :

- **Tarif** : 17 € HT/heure/pers
- **Durée** : 6 semaines en Centre de formation (210 heures)
22 semaines en Entreprise
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22) - *Accessible aux personnes à mobilité réduite*
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : dossier d'inscription
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluations écrites en Centre, évaluations pratiques en entreprise, présentation orale
- **Document remis à l'issue de la formation** : Certification de Qualification Professionnelle



Niveau des formations :



CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) EN ÉLEVAGES DE VOLAILLES REPRODUCTRICES

En partenariat avec :



MODALITES D'EVALUATION

- Evaluations écrites en Centre
- Grille d'évaluation en entreprise renseignée par le tuteur
- Présentation orale d'une thématique
- Validation totale ou partielle
- Attestation de validité illimitée par le CPNE

MODALITES DE VALIDATION

- Acquérir le socle commun minimum obligatoire + 2 blocs de compétences obligatoires :
 - × Connaissances élémentaires sur la filière avicole et le secteur sélection/multiplication/accoupage **(Socle minimum obligatoire)**
 - × Elevage des reproducteurs et/ou futurs reproducteurs **(Bloc 1)**
 - × Vide sanitaire et préparation des bâtiments **(Bloc 2)**
- 1 bloc de compétences au choix :
 - × Reproduction et insémination **(Bloc 3)** ou Interventions et prélèvements **(Bloc 4)**



Taux de réussite : 100 %



Taux de satisfaction : 98 %

* Chiffres promotion 2019/2020

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS

TECHNIQUES

FORMATIONS

**COUVOIR, REPRODUCTION,
INCUBATION**

OBJECTIFS

- **Etre capable de définir les notions de Bien-être animal**
- **Savoir transmettre des messages pour sensibiliser au Bien-être**
- **Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.**
- **Connaître les indicateurs d'appréciation du Bien-être et du Mal-être animal.**
- **Définir les points critiques au niveau des postes de travail.**

PROGRAMME

- **Notions de Bien-être animal et aspects réglementaires**
 - × Pourquoi s'intéresse-t-on au BEA ?
 - × Réglementations sur la protection des animaux, sanctions et responsabilités individuelles
 - × Les différents aspects du Bien-être : les cinq libertés
- **Critères d'appréciation du Bien-être animal et du Mal-être animal**
 - × Connaissances des volailles
 - × Comment reconnaître le Bien-être et le Mal-être chez les volailles ?
 - × Les facteurs responsables du Mal-être
- **Applications du Bien-être animal en élevages de reproducteurs**
 - × Application des cinq libertés en élevage
 - × La maîtrise des facteurs d'ambiance : température, hygrométrie, vitesse d'air, lumière, bruit, litière...
 - × La mise à mort : définition, matériels et méthodes adaptés
 - × La mise en caisse et la préparation au transport
 - × La maîtrise des manipulations
- **Applications du Bien-être animal au couvoir**
 - × Application des cinq libertés au couvoir
 - × La maîtrise des facteurs d'ambiance : température, hygrométrie, vitesse d'air, lumière, bruit...
 - × La maîtrise des manipulations
 - × La mise à mort : définition, matériels et méthodes adaptés
 - × L'alimentation des poussins
 - × La mise en boîte et la préparation au transport
- **Implications du référent BEA en élevages de reproducteurs et en couvoir**
 - × Gérer le quotidien : observations, mise en place et suivi d'indicateurs, de procédures et d'affichage, y compris la maîtrise sanitaire
 - × Gérer les imprévus : procédures d'urgences
 - × Définir les points critiques au niveau des postes de travail
 - × Etre capable d'apporter des mesures correctives en cas de problème
- **Autres rôles du référent BEA**
 - × Etre capable de réaliser des modes opératoires normalisés, les procédures d'autocontrôle ainsi que des outils de veille réglementaire et technique :
 - × Anticiper les problématiques à venir
 - × Savoir communiquer positivement sur le BEA et en cas de crise
 - × Tutorat

Niveau des formations :

ETRE RÉFÉRENT EN BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGES DE FUTURS REPRODUCTEURS ET REPRODUCTEURS ET EN COUVOIR

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **360 € HT soit 432 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **1,5 jours (10,5 heures)**
- Dates : **nous consulter**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
- *NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation*
- Prérequis : maîtrise du français
- Modalités d'accès : devis
- Délais d'accès : 1 mois
- Modalités d'évaluation : évaluation QCM
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

FORMATIONS
ÉLEVAGES AVICOLES

OBJECTIFS

Etre capable de choisir les techniques adaptées aux objectifs et contraintes de production d'œufs de consommation

PROGRAMME

- Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation
- Les principales maladies et types de vaccination
- **L'élevage de la poulette**
 - × Types d'élevage
 - × Conduites d'élevage
 - × Contrôle de la maturité sexuelle
 - × Programmes alimentaire et lumineux
 - × Exigences bioclimatiques des poulettes
 - × Travaux d'élevage, interventions
- **L'élevage de la poule pondeuse alternative (volière et sol)**
 - × Objectifs de production
 - × Différents modes de production (sol, volière, bio)
 - × Conduites d'élevage
 - × Travaux d'élevage
 - × Exigences bioclimatiques des volailles adultes
- **Qualité de l'œuf de consommation**
- **Prophylaxie sanitaire et médicale**
 - × Barrières sanitaires
 - × Biosécurité



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, visites d'élevages de poules pondeuses, TP boitiers, examen nécropsique d'une poule pondeuse, plan de biosécurité)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



L'ELEVAGE DE POULETTES ET PONDEUSES D'ŒUFS DE CONSOMMATION

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates :
 - 13 au 17 Juin 2022**
 - 21 au 25 novembre 2022**

- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription
- Délais d'accès : 1 mois
- Modalités d'évaluation : évaluation QCM
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

Niveau 1 : Débutant

Niveau 2 : Intermédiaire

Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

Acquérir les bases en terme de conduite d'élevage en volailles de chair.

PROGRAMME

- **Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation**
- **L'élevage du poulet et de la pintade de chair**
 - × Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
 - × Suivi documentaire du lot
- **L'élevage de la dinde et du canard de chair**
 - × Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
 - × Suivi documentaire du lot
- **Prophylaxie sanitaire et médicale**
 - × Barrières sanitaires
 - × Biosécurité

PUBLIC

Aviculteurs
Salariés d'élevage
Conseillers avicoles
Commerciaux

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, examen nécropsique d'une volaille, TP hall, exercices de ventilation, manipulations de boîtiers, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



L'ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates :
 - 20 au 24 Juin 2022**
 - 14 au 18 novembre 2022**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : bulletin d'inscription
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

Niveau 1 : Débutant

Niveau 2 : Intermédiaire

Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS

**QUALITÉ, HYGIÈNE
ET BIEN-ÊTRE**

MAITRISE SANITAIRE EN CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS DE CONSOMMATION

OBJECTIFS

Compléter les connaissances en matière d'hygiène et améliorer l'efficacité de la décontamination du centre de conditionnement. Etre capable d'identifier les pratiques positives.

PROGRAMME

- Objectifs du centre de conditionnement
- Attentes et exigences du consommateur
- Définitions des normes de qualité des œufs
- Différentes étapes du centre de conditionnement
- Réglementation et classification des œufs
- Etiquetage, distribution et commercialisation
- **Maîtrise des risques sanitaires**
 - × Les principaux contaminants
 - × Les vecteurs de contaminations
 - × La charte sanitaire
 - × Les étapes de nettoyage et de désinfection
 - × L'approche technique: les contrôles
 - × L'approche réglementaire en cas de contamination
- HACCP - Mise en place d'un tableau de points de contrôle
- Registre d'élevage - Gestion documentaire – Traçabilité
- Respect des mesures de sécurité et d'environnement



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



MAITRISE SANITAIRE EN CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS DE CONSOMMATION

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **240 € HT soit 288 € TTC/pers**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **1 jour (7 heures)**
- Dates : **vendredi 10 juin 2022**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : bulletin d'inscription
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

Niveau 1 : Débutant

Niveau 2 : Intermédiaire

Niveau 3 : Confirmé

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉQUIPE D'INTERVENTION

OBJECTIFS

- Connaître les réglementations et les exigences sur le Bien-être animal dans la filière avicole
- Apporter des éléments afin de sensibiliser le personnel aux exigences en terme de Bien-être animal
- Connaître les bases scientifiques d'appréciation du Bien-être animal
- Définir les points critiques

PROGRAMME

- **Définition du Bien-être**
 - × Historique de la problématique
 - × Les différents aspects du Bien-être : les cinq libertés
 - × Les facteurs responsables du Mal-être
- **Connaissance de l'animal**
 - × Qu'est-ce qu'un poussin, une volaille adulte ?
 - × Comment reconnaître le Bien-être et le Mal-être des volailles ?
- **Approche du Bien-être au niveau de la conduite d'élevage et des manipulations en volailles**
 - × Les facteurs d'ambiance
 - × Les manipulations
 - × L'élimination : définition, matériels et méthodes adaptées
 - × La gestion du quotidien
 - × La gestion des imprévus



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉQUIPE D'INTERVENTION

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **Forfait de 600 € HT**
- Durée : **0,5 jour (3,5 heures)**
- Date : **nous consulter**
- Lieu : se référer au devis
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
- Connaître les indicateurs d'appréciation du Bien-être animal
- Définir les points critiques au niveau de chaque maillon de la filière (Couvoir, élevage, transport et abattoir)
- Maîtriser les points essentiels : gestion de l'ambiance, manipulations, inspections, gestion des périodes critiques, démarrage, enlèvement, enregistrements
- Être capable d'appréhender les problèmes de Bien-être et d'apporter des mesures correctives

PROGRAMME

- **Définition du Bien-être**
 - × Genèse et historique de la problématique
 - × Les différents aspects du Bien-être : les cinq libertés
 - × Les facteurs responsables du Mal-être : notion de stress
- **Aspect réglementaire du Bien-être animal**
 - × Protection des animaux, obligations, sanctions et responsabilité individuelle
 - × Charte des principes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'animal
- **Connaissance de l'animal**
 - × Qu'est-ce qu'une volaille ?
 - × Squelette, appareil respiratoire
 - × Thermorégulation: conséquences d'une hypothermie et d'une hyperthermie
 - × Comment reconnaître le mal-être chez la volaille ?
- **Le Bien-être animal au couvoir : réglementation et préconisations**
 - × Les facteurs d'ambiance : température, hygrométrie, vitesse d'air, lumière...
 - × Les manipulations : tri, sexage, vaccinations, époinçage, conditionnement...
 - × L'élimination : définition, matériels et méthodes adaptées
 - × La gestion du quotidien
 - × La gestion des imprévus
- **Bien-être des volailles et transport : du poussin à la volaille adulte**
 - × Réglementation et préconisations
 - × Définition
 - × Manipulations : soins aux animaux
 - × Gestion des imprévus
- **Le Bien-être animal en élevage : présentation des conditions à respecter pour garantir les 5 libertés, ainsi que des indicateurs et des mesures correctives**
 - × Manipulation : soins aux animaux, paramètres d'ambiance
 - × L'élimination : définition, matériels et méthodes adaptées
 - × Gestion des imprévus en élevage

PROGRAMME

- **La gestion du bien être tout au long de l'abattage : réglementation et préconisation**
- × Définition et adaptation à chaque maillon
- × Manipulation : soins aux animaux de l'accrochage à la saignée
- × L'élimination : définition, matériels et méthodes adaptées
- × Gestion des imprévus

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif** : nous consulter
- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : se référer au devis
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sommative et informelle / Test de fin de formation
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

FORMATIONS

PATHOLOGIE

OBJECTIFS

Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de poulets, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

- Généralités
 - × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
 - × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

- Pathologie spécifique du poulet de chair
 - × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, prophylaxies sanitaires et médicales, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU POULET DE CHAIR ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **100 € HT soit 120 € TTC/ pers**
- Durée : **½ journée (3,5 heures)**
- Date : **nous consulter**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis :
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription
- Délais d'accès : 1 mois
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

Être capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la dinde, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

▪ Généralités

- × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
- × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

▪ Pathologie spécifique de la dinde

- × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DE LA DINDE ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif : 100 € HT soit 120 € TTC/ pers**
- **Durée : ½ journée (3,5 heures)**
- **Date : nous consulter**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 36 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription
- **Délais d'accès :** 1 mois
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU CANARD GRAS ET MAIGRE¹

OBJECTIFS

Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de canard; de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

▪ Généralités

- × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
- × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

▪ Pathologie spécifique du canard

- × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU CANARD GRAS ET MAIGRE¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif : 100 € HT soit 120 € TTC/ pers**
- **Durée : ½ journée (3,5 heures)**
- **Date : nous consulter**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 36 participants**
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès : bulletin d'inscription**
- **Délais d'accès : 1 mois**
- **Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle**
- **Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation**

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la pintade, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

▪ Généralités

- × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
- × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

▪ Pathologie spécifique de la pintade

- × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DE LA PINTADE ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif : 100 € HT soit 120 € TTC/ pers**
- **Durée : ½ journée (3,5 heures)**
- **Date : nous consulter**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 36 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription
- **Délais d'accès :** 1 mois
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

MODULES

TECHNIQUES

OBJECTIFS

Comprendre l'organisation technico-économique de la filière avicole et les enjeux qui en découlent.

PROGRAMME

- **Economie Avicole**
 - × Les marchés (mondial, européen et national)
 - × La filière, les structures, les acteurs
 - × La production
 - × Le commerce international
 - × La consommation
 - × L'OMC, la PAC, l'enquête avicole grand ouest
- **Gestion**
 - × Définition
 - × Approche de la situation financière – diagnostic
 - × Outils de gestion
 - × Critères d'analyse
 - × Rentabilité d'un projet – prévisions
 - × Capacité de remboursement
 - × Analyse du risque financier
 - × Calcul et analyse des résultats technico-économiques d'élevages
 - × Exercices



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (exercices de gestion)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **480 € HT soit 576 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **4 jours (27 heures)**
- Dates :
 - ☐ **11 au 14 octobre 2022**
 - ☐ **18 au 21 octobre 2022**

- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 5 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription
- Délais d'accès : 1 mois
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

OBJECTIFS

Développer les connaissances en biologie des volailles : identification des organes et comprendre les mécanismes physiologiques. Initiation à l'examen nécropsique.

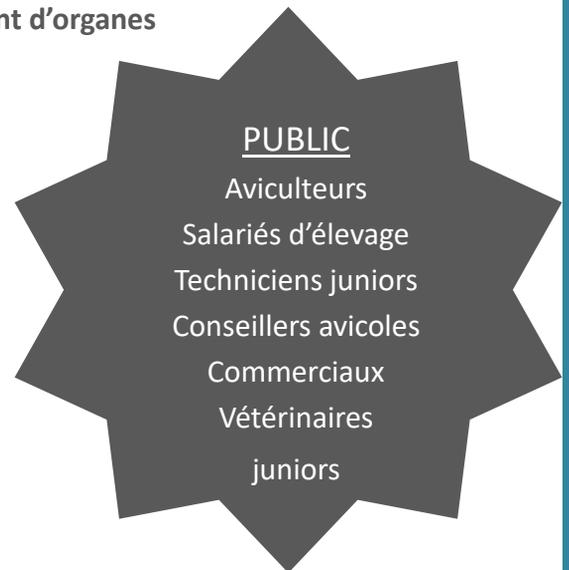
PROGRAMME

- **Etudes des différents appareils et métabolismes**
 - × Appareil locomoteur
 - × Appareil circulatoire
 - × Appareil digestif
 - × Appareil excréteur
 - × Appareil respiratoire
 - × Appareil reproducteur
 - × Système immunitaire
 - × Thermorégulation

- **Méthodologie des prélèvements et de l'acheminement d'organes**

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (planches anatomiques, examen nécropsique)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



ANATOMIE – PHYSIOLOGIE DES VOLAILLES¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **540 € HT soit 648 € TTC/pers**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **4,5 jours (31,5 heures)**
- Dates : **17 au 21 (matin) octobre 2022**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 5 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription
- Délais d'accès : 1 mois
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

Niveau 1 : Débutant

Niveau 2 : Intermédiaire

Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques pour optimiser l'alimentation des volailles.

PROGRAMME

- **Généralités**
 - × Energie
 - × Protides
 - × Glucides
 - × Lipides
 - × Minéraux
 - × Vitamines
- **Les matières premières**
 - × Grains et sous-produits
 - × Tourteaux
 - × Autres matières premières
- **Contrôle qualité et fabrication des aliments**
- **L'alimentation spécifique des volailles**
- **Toxicologie des aliments**
- **Formulation des aliments**
- **Application terrain**



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (visite d'usine d'aliment)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



NUTRITION DES VOLAILLES¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Coût : 500 € HT soit 600 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 10 € HT / 12 € TTC**
- **Durée : 4 jours (28 heures)**
- **Dates : du 25 au 28 octobre 2022**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 36 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès :** Bulletin d'inscription
- **Délais d'accès :** 1 mois
- **Modalités d'évaluation :**
 - Evaluation sommative et informelle
 - Test de fin de formation
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

Faire le point sur les techniques d'élevage des reproducteurs : poulet, dinde, canard et connaître les grands principes de l'incubation artificielle.

PROGRAMME

Module 1

- Les principes de reproduction et IA

- **Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs poulets de chair**
 - × Etude des installations et des normes d'élevage
 - × Contrôle de la maturité sexuelle
 - × Programmes alimentaires
 - × Programmes de prophylaxie
 - × Conduite de la reproduction
 - × Etude des courbes de production

Module 2

- **Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs dindes, canards, pintades**

Module 3

- **L'accoupage**
 - × Fonctionnement d'un couvoir
 - × L'incubation, le transfert et l'éclosion
 - × Qualité des poussins
 - × Embryologie

PUBLIC

Aviculteurs
Salariés d'élevage
Techniciens
Conseillers avicoles
Commerciaux
Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (visite couvoir, TP embryologie)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Formule complète : 9 jours (63 heures)**
Tarif : 1 190 € HT soit 1 428 € TTC/pers
- **Module 1 : 3 jours nous consulter**
Tarif : 400 € HT soit 480 € TTC/pers
- **Module 2 : 1,5 jours nous consulter**
Tarif : 250 € HT soit 300 € TTC/pers
- **Module 3 : 4,5 jours nous consulter**
Tarif : 540 € HT soit 648 € TTC/pers
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 10 € HT / 12 € TTC**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 5 participants**
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Modalités d'accès : bulletin d'inscription**
- **Délais d'accès : 1 mois**
- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'évaluation :**
 - Evaluation sommative et informelle
 - Test de fin de formation
- **Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation**

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS AVICOLES ET LES BASES DE LA VENTILATION¹

MODULE 1

OBJECTIFS

Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments de volailles de chair
Savoir manipuler un boîtier de régulation

PROGRAMME

- **Connaître les besoins des volailles de chair et savoir définir l'ambiance du bâtiment**
 - × Exigences bioclimatiques des principales volailles
 - × Paramètres d'ambiance à maîtriser, normes réglementaires
- **Avoir des notions sur la conception des bâtiments**
 - × Implantation, mise en œuvre, structure
 - × Isolation, étanchéité
 - × Aspects documentaires : permis de construire, autorisation d'exploiter,...
- **Se familiariser avec les différents équipements et matériels, savoir manipuler et régler les équipements**
 - × Matériels d'alimentation, matériels d'abreuvement
 - × Equipements de chauffage, matériels d'éclairage
 - × Equipements de ventilation
 - × Récupérateurs de chaleur
- **Connaître les différents types de bâtiment et les rénovations possibles**
 - × Bâtiments statiques et dynamiques
 - × Productions standard et alternatives
- **Apprendre comment fonctionne la ventilation d'un bâtiment,**
 - × Les bases en ventilation : notion de bilans thermique et hydrique
 - × Principales règles de ventilation en bâtiments statiques et dynamiques – Schéma de ventilation



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS AVICOLES ET LES BASES DE LA VENTILATION¹

MODULE 1

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates : **nous consulter**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 1 et 36 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis** :
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès** : bulletin d'inscription
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

MODULE 2**OBJECTIFS**

Maîtriser les grands types de ventilation

Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments de volailles de chair

PROGRAMME

- **Connaître les principaux réglages du boîtier de régulation**
 - × Manipulation d'un boîtier et exercices pratiques de ventilation
- **Ventilation longitudinale – Les grands principes**
- **La ventilation progressive (intérêt, matériel)**
- **Diagnostic d'un bâtiment dynamique** (contrôle de débit, tarage des sondes, contrôle du circuit d'air, Manipulation des appareils de mesures (anémomètre, pompe Draeger, thermo-hygromètre, fumigène)
- **Synthèse sur Les réglages des Bâtiments statiques et dynamiques**
 - ✓ Débit d'air
 - ✓ % d'ouvertures des entrées et sorties d'air
 - ✓ Dépression
 - ✓ Décalages, Plages, alarmes, sécurité froides, chauffage

PUBLIC

Aviculteurs
Salariés d'élevage
Techniciens
Conseillers avicoles
Commerciaux
Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



GESTION ET MAITRISE DE LA VENTILATION EN BÂTIMENT AVICOLE¹

MODULE 2

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **500 € HT soit 600 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **10 € HT / 12 € TTC**
- Durée : **4 jours (28 heures)**
- Dates : **nous consulter**
- Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription
- **Délais d'accès :** 1 mois
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle / Test de fin de formation
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS
RÉGLEMENTAIRES



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR

OBJECTIFS

Acquérir le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC) relatif aux dispositions de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

Programme

▪ Définition du Bien-être

- × Genèse et historique de la problématique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être

▪ Aspect réglementaire du Bien-être animal

- × Evolution de la demande sociétale et évolution de la réglementation
- × Sanctions encourues
- × Connaissances de l'animal

▪ Importance de la prise en compte du Bien-être animal

- × Conséquences et incidences économiques des mortalités en élevage, des saisies et critères post-mortem d'évaluation à l'abattoir du bien-être animal à l'élevage

▪ Le Bien-être animal en élevage : présentation des conditions à respecter pour garantir les 5 libertés, ainsi que des indicateurs et des mesures correctives en relation avec la directive 2007/43/CE.

- × Les conditions d'élevage
- × Les inspections d'élevage, soins et mise à mort d'urgence
- × Les manipulations, ramassage et transport
- × Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- × La tenue de registres et la documentation prévue par la Directive.

▪ Conclusion

- × Synthèse rapide des exigences de la Directive pour accéder aux différents seuils de densité prévus par la Directive (39 – 42 kg/m²)

GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Modalités de participation

- **Tarif : 240 € HT soit 288 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 10 € HT / 12 € TTC**
- **Durée : 1 jour (7 heures)**
- **Date : nous consulter**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 5 et 15 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis : maîtrise de la langue française**
- **Modalités d'accès : devis**
- **Délais d'accès : 1 mois**
- **Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM**
- **Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation**



Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

MODULE :
ENVIRONNEMENT DE L'ÉLEVAGE EN LIEN AVEC LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**Objectifs**

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.
- Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du bien-être animal.
- Définir les points critiques au niveau de l'élevage des volailles et apprendre à maîtriser les points essentiels.
- Être capable d'appréhender les problèmes de Bien-être liés à l'environnement de l'élevage et d'apporter des mesures correctives
- Savoir effectuer les enregistrements nécessaires.
- Être capable de prévenir les risques sanitaires

Programme**I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

- Référence, champ d'application et obligations
- Le parcours de formation

II. RAPPELS : NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL

- Genèse et historique de la problématique
- Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- Responsabilités du référent Bien-être

III. CRITERES D'APPRECIATION DU BIEN-ETRE EN ELEVAGE – CONNAISSANCE DE LA VOLAILLE

- Qu'est qu'un poussin ?
- Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- Comment reconnaître le bien-être d'une volaille ?
- Indicateurs de Bien-être

IV. LE BIEN-ETRE ANIMAL EN ELEVAGE : LES ELEMENTS A MAITRISER DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ELEVAGE

- Les conditions d'élevage :
 - ✓ Abreuvement et alimentation,
 - ✓ Maitrise de l'ambiance (T°, hygrométrie, vitesses d'air, CO2, CO, NH3)
 - ✓ Gestion de la litière (aspects qualitatif et quantitatif)
 - ✓ Lumière : programme lumineux, intensité lumineuse
 - ✓ Bruit
- Les inspections d'élevage, soins et mise à mort d'urgence
- Les manipulations, ramassage et transport
- Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- La tenue de registres et documentation

V. CONCLUSION ET SYNTHESE*Niveau des formations :*

MODULE :
ENVIRONNEMENT DE L'ÉLEVAGE EN LIEN AVEC LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**Public concerné**

- Cette réglementation s'applique aux élevages de volailles quelque soit l'espèce, la production (reproducteurs, pondeuses, chair) et la taille de l'élevage
- Tous les éleveurs n'ayant pas de BTS PA, BTS ACSE, Bac pro CGEA, BPREA
- Les éleveurs ayant eu leur diplôme agricole (cité ci-dessus) avant 2015. Les autres doivent effectuer le parcours en totalité dans les 7 ans qui suivent l'année d'obtention.
- Les éleveurs de poulets de chair ayant passé le CPIEPC après le 1er janvier 2018. Ils devront néanmoins suivre le module distanciel de 2h au cours des 18 mois qui suit leur désignation comme référent.

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporama associant approche théorique, méthode pédagogique rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussions

Modalités de participation

- **Tarif : 240 € HT soit 288 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 10 € HT / 12 € TTC**
- **Durée : 1 jour (7 heures)**
- **Date : nous consulter**
- **Lieu : Avipôle Formation, Ploufragan (22) - Accessible aux personnes à mobilité réduite**
- **Nombre de participants : entre 5 et 15 participants**
- **Prérequis : maîtrise de la langue française**
- **Modalités d'accès : devis**
- **Délais d'accès : 1 mois**
- **Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM**
- **Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr

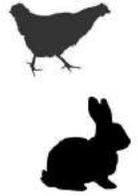


Niveau des formations :

GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR RESPONSABLE PROTECTION ANIMALE (RPA)

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétence relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétences concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.



Programme

- **Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif**
 - × Bases éthiques de la protection animale, une demande sociétale
 - × Définition du Bien-être
 - × Aspects règlementaires du Bien-être animal
 - × Connaissances de l'animal
 - × Rôle du Responsable Protection Animale

- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
 - × Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - × Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

Modalités pédagogiques

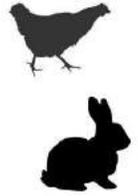
- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

PUBLIC

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles ou lagomorphes abattant plus de 150 000 volailles par an.



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR RESPONSABLE PROTECTION ANIMALE (RPA)



Modalités de participation

- **Tarif** : Nous consulter
- **Durée** : **2 jours (14 heures)**
- **Dates** :
 - ☐ **Mercredi 26 et jeudi 27 octobre 2022**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

1 Niveau 1 : Débutant

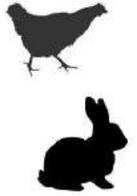
2 Niveau 2 : Intermédiaire

3 Niveau 3 : Confirmé

GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR OPÉRATEURS

OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.



Programme

- **Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif**
 - × Définition du Bien-être
 - × Aspects réglementaires du Bien-être animal
 - × Connaissances de l'animal
 - × Rôle du Responsable Protection Animale

- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
 - × Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - × Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants pouvant occuper tous les postes suivants :

- Opérateurs de déchargement
 - Accrochage
 - Saignée

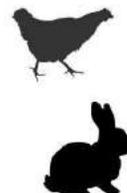
Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR OPÉRATEURS



Modalités de participation

- **Tarif :** Nous consulter
- **Durée :** **1 jour (7 heures)**
- **Date :**
 - Jeudi 2 juin 2022**
 - Jeudi 6 octobre 2022**
 - Jeudi 17 novembre 2022**
- **Lieu :** Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants :** entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis :** maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès :** aucune
- **Délais d'accès :** 1 mois
- **Modalités d'évaluation :** évaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr

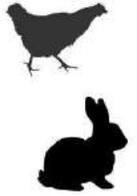


Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé



OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

Programme

▪ Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif

- × Définition du Bien-être
- × Aspects réglementaires du Bien-être animal
- × Connaissances de l'animal

▪ Manipulations et soins : réglementation et préconisations

- × Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage
- × Manipulation des animaux lors de l'accrochage

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

PUBLIC

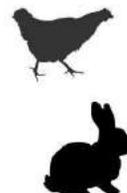
Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants uniquement aux postes suivants :

- Quai de déchargement
- Accrochage

N'effectuant pas la mise à mort des animaux, ni les réglages machine



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR ACCROCHEURS



Modalités de participation

- **Tarif** : Nous consulter
- **Durée** : **½ journée (4 heures)**
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation + bordereau de score

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :



OBJECTIFS

Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

Programme

- **Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif**
 - × Les particularités des lagomorphes ou volailles
- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Les particularités des lagomorphes ou volailles
- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement :
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - Les particularités des lagomorphes ou volailles
 - Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants uniquement aux postes suivants :

Opérateurs de déchargement

Accrochage



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR COMPLÉMENT LAGOMORPHES OU VOLAILLES



Modalités de participation

- **Tarif** : Nous consulter
- **Durée** : **½ journée (3 heures)**
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : Evaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation + bordereau de score

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :



OBJECTIFS

Acquérir le Certificat de Compétences au Transport Routier des Ongulés domestiques et Volailles (CCTROV) de volailles vivantes relatif à la réglementation sur la protection animale (loi n°99-5 du 6 janvier 1999 et du Règlement CE N°1/2005).

Programme

- **Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport**
 - × Protection animale
 - × Santé animale

- **Incidences du transport sur l'animal : indicateurs de mal-être et solutions (du poussin à l'adulte)**
 - × Connaissances de l'animal et de ses comportements, causes de stress et santé animale
 - Aspects physiologiques
 - Aspects comportementaux et psychologiques
 - Aspects environnementaux
 - Aspects sanitaires
 - Impact du travail du chauffeur

- **Organisation et réalisation des principales manipulations et interventions (poussin et adulte)**
 - × Organisation du travail : les différentes étapes
 - × Premiers soins et interventions sur les volailles
 - × Gestion des imprévus

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion





Modalités pédagogiques

- **Tarif** : Nous consulter
- **Durée** : **2 jours (14 heures)**
- **Dates** :
 - Mercredi 18 et jeudi 19 mai 2022
 - Mardi 28 et mercredi 29 juin 2022
 - Mardi 4 et mercredi 5 octobre 2022
 - Mardi 8 et mercredi 9 novembre 2022
 - Mardi 13 et mercredi 14 décembre 2022
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :



OBJECTIFS

Acquérir le Certificat de Compétences au Transport Routier des Ongulés domestiques et Volailles (CCTROV) de lapins vivants relatif à la réglementation sur la protection animale (loi n°99-5 du 6 janvier 1999 et du Règlement CE N°1/2005).

Programme

- **Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport**
 - × Protection animale
 - × La santé animale

- **Incidences du transport sur l'animal : indicateurs de mal-être et solutions (du poussin à l'adulte)**
 - × Connaissances de l'animal et de ses comportements, causes de stress et santé animale
 - Aspects physiologiques
 - Aspects comportementaux et psychologiques
 - Aspects environnementaux
 - Aspects sanitaires
 - Impact du travail du chauffeur

- **Organisation et réalisation des principales manipulations et interventions (poussin et adulte)**
 - × Organisation du travail : les différentes étapes
 - × Premiers soins et interventions sur les lapins
 - × Gestion des imprévus



Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



Modalités de participation

- **Tarif** : nous consulter
 - **Durée** : **1 jour (7 heures)**
 - **Date** : **nous consulter**
 - **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
 - **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
- NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation*
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
 - **Modalités d'accès** : aucune
 - **Délais d'accès** : 1 mois
 - **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM
 - **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr

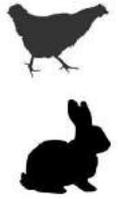


Niveau des formations :

RETRAIT DES CARCASSES DE VOLAILLES ET/OU LAGOMORPHES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE - FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

OBJECTIFS

Etre capable d'identifier les causes d'altérations et de défauts des carcasses de volailles et de lapins, et d'effectuer sur une chaîne d'abattage, les retraits de volailles et de lapins manifestement impropres à la consommation humaine (arrêté du 08/06/96, article 5) ainsi que le tri des sous-produits.



Programme

- Point sur le contexte réglementaire
- Mémo sur l'inspection sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)
 - × Identification des informations pertinentes sur la fiche ICA
 - × Points de contrôle à effectuer à réception des lots d'animaux
 - × Critères d'alerte/ fiche ICA et réception d'animaux
- Rappels sur l'inspection sanitaire post-mortem
 - × Rôle de l'opérateur chargé du retrait des carcasses non conformes :
 - Définition du poste
 - Objectifs à atteindre
 - Difficultés et importance de la tâche
 - Règles à respecter
 - × Classification des défauts de carcasses de volailles et/ou de lagomorphes :
 - Carcasses conformes et non conformes : définitions, exemples
 - Critères de retrait réglementaires sur chaîne
 - Retrait partiel, retrait total
 - Retrait abattoir, retrait éleveur
 - × Règles d'hygiène relatives au retrait
- « Audit formatif » des points à risque au niveau de la chaîne d'abattage
 - × Les différents postes de retrait sur chaîne
 - × Positionnement des opérateurs, pratiques observées
- Mise en situation pratique
 - × Observations et exercices dirigés d'identification des motifs de retrait, catégories des sous-produits (C2, C3), bac éleveur / bac abattoir...

PUBLIC

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles et/ou de lagomorphes
Responsable qualité,
Responsable abattoir....
Chefs d'équipe, opérateurs sur chaîne d'abattage....

RETRAIT DES CARCASSES DE VOLAILLES ET/OU LAGOMORPHES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE - FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Modalités de participation

- **Tarif** : nous consulter
- **Durée** : **INITIALE** - 1,5 jours (10,5 heures) - **RECYCLAGE** - 1 jour (7 heures)

Dates :

FORMATION INITIALE :

- Mardi 14 et mercredi 15 (matin) juin 2022**
- Mercredi 9 et jeudi 10 (matin) novembre 2022**

FORMATION RECYCLAGE :

- Mardi 14 juin 2022**
- Mercredi 9 novembre 2022**

- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM + Evaluation photos
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr

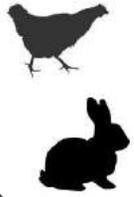


Niveau des formations :

CONTRÔLE DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA) – FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

OBJECTIFS

Connaître le rôle clé de l'ICA dans le système d'inspection sanitaire. Savoir analyser les supports de transmission de l'ICA. Connaître les critères d'alerte et la conduite à tenir.



PUBLIC

Responsable en charge du contrôle de la Fiche ICA

Programme

▪ Rappel de l'environnement réglementaire

- × Présentation du «paquet hygiène»
- × Présentation du principe de participation du personnel aux tâches de contrôle officiel
- × Présentation des règles d'organisation de l'inspection des viandes

▪ Rappel des risques sanitaires en abattoir

- × Présentation des principaux dangers dans les filières avicoles et/ou cunicoles, des sources habituelles de contaminations et des moyens de maîtrise
- × Présentation des étapes clés du process d'abattage, des moyens de maîtrise à mettre en œuvre et des modalités de gestion des contaminations fécales

▪ Identification du rôle des responsables des contrôles

- × Définition des tâches des opérateurs aux trois étapes de l'inspection (contrôle de l'ICA, contrôles à réception et post mortem)
- × Définitions des postes, objectifs à atteindre, difficultés des tâches
- × Définition du positionnement des opérateurs face aux services officiels

▪ Mémo sur l'inspection sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)

- × Présentation des modèles de fiche ICA en vigueur
- × Identification des informations pertinentes sur la fiche ICA
- × Présentation des critères d'alerte sur la fiche ICA
- × Présentation de la conduite à tenir en cas d'identification de critères d'alerte
- × Illustrations des différents cas d'alerte possible

Modalités pédagogiques

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Illustrations des différents cas d'alerte possibles au contrôle de l'ICA
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Modalités de participation

- **Tarif** : nous consulter
- **Durée** :
 - **INITIALE** : 3,5 heures
 - **RECYCLAGE** : 1,5 heures
- **Date** : **nous consulter**
- **Lieu** : Avipôle Formation, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : aucune
- **Délais d'accès** : 1 mois
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sous forme de cas concret d'analyse de fiche ICA
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

Formation accessible au public en situation de handicap

Pour tout renseignement, contacter :

Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap - contact@avipole-formation.fr



Niveau des formations :

FONDS DE FINANCEMENT OU D'AIDE À LA FORMATION

A l'initiative de l'employeur ou du salarié, n'oubliez pas de vous renseigner auprès de votre fond de formation.

Quelques exemples :



Les demandes de prise en charge
VIVEA
sont à effectuer
auprès de nos services
2 mois avant
la date de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation.

Une résiliation partielle intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % au prorata temporis du montant de la formation prévue.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

AVIPOLE FORMATION informe l'organisation signataire du contrat a minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée à réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux d'AVIPOLE FORMATION, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur d'AVIPOLE FORMATION.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur lors des formations à AVIPOLE FORMATION.

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à AVIPOLE FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AVIPOLE FORMATION pour les besoins des dites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à AVIPOLE FORMATION.

7. Communication

Le Client autorise expressément AVIPOLE FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AVIPOLE FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (22) quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'association AVIPOLE FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par AVIPOLE FORMATION à son siège social au Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin 22440 PLOUFRAGAN



Votre partenaire

FORMATIONS AVICOLES



CFA AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix - Rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan
Tél : 02 96 01 62 26 / contact@avipole-formation.fr

Mise à jour 28/04/2022

